

CONVENTION

Entre les soussignés :

Madame Virginie Cohérier

142 chemin de Valroing

69380 CHASSELAY

Déclarée sous le N° Siret 53201442000048

Et

Le C.C.A.S de Corbas place Charles Jocteur, 69960 CORBAS.

Représenté par **Monsieur Alain VIOLETT**

Est conclue la convention suivante :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Madame Cohérier interviendra en qualité de Psychologue auprès des accueillantes du Lieu d'Accueil Enfants Parents de Corbas, 18 D rue des Maronniers 69960 CORBAS.

Nature des interventions :

Analyse de la pratique auprès accueillantes du LAEP

Pour l'analyse de la pratique

Dates :

janvier à décembre 2020 (planification ultérieure) pour 2 séances

maximum

Durée :

2h30 par séance

Lieu :

Relais Assistants Maternels, 18 D rue des Maronniers 69960

CORBAS.

ARTICLE 2 : Coût et modalités de règlement.

Pour cette intervention, la structure s'engage à verser, en retour, à Madame Cohérier la somme de 245,00 € (toutes taxes et assurances incluses), par séance réalisée. Le règlement sera effectué dès réception de la note d'honoraires correspondante établie au nom de Mme Cohérier. Il pourra se faire par mandat administratif.

analyse de la pratique et le déplacement :

Envoyé en préfecture le 07/12/2020
Reçu en préfecture le 07/12/2020
Publié le

ID: 069-266910413-20201207-CCAS_2020DC0072-AU